

L'an deux mille vingt-deux, le trois mars à quinze heures trente, le comité syndical du Syndicat Mixte de rivières du Marensin et du Born, dûment convoqué le vingt-cinq février deux mille vingt-deux, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du foyer de la commune de Lesperon, sous la présidence de M. Jean MORA.

Identifiant : DEL2022CD030303

PRESENTS : M. Jean MORA, M. Daniel BIREMONT, M. Jean-Claude CAULE, M. Jean-Louis DAVERAT, M. Marc GAILLARD, Mme Nadine JOUSSELIN, Mme Martine GASTON, M. Pierre LAPEYRE, M. Jean-Jacques LEBLOND, M. Sébastien LABAT, M. Jean-Louis BARRERE et M. Jean-François LASTECOUCERES.
ABSENTS : Mme Aline MARCHAND, M. Didier CLAVERY et M. Thierry GALLEA excusés.
M. Jean-Louis BARRERE est élu secrétaire de séance.
Membres en exercice : 15 Présents : 12 Pouvoir : 1 (M. Thierry GALLEA à M. Jean MORA).

OBJET : Débat d'orientation budgétaire pour 2022

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2312-1,

Vu le rapport joint,

Vu les débats qui ont eu lieu lors de la séance du 03 mars 2022, rapportés dans le compte-rendu,

Considérant qu'aux termes du texte susvisé les dispositions du présent article s'appliquent aux établissements publics administratifs des communes de 3.500 habitants, un débat a lieu au conseil syndical sur les orientations générales du budget, dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci,

Article unique

Le conseil syndical prend acte à l'unanimité du débat d'orientations budgétaires 2022.

Monsieur le Président est autorisé à signer toutes les pièces concernant la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de 2 mois, à compter de sa publication ou de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

*Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.*

Le Président.

Jean MORA

SYNDICAT MIXTE DE RIVIERES
DU MARENSIN ET DU BORN

